

Qui sont les personnes âgées les plus pauvres?

Dans une contribution à la Revue Belge de Sécurité Sociale parue en 2016, Michaël Berghman, Nina Donvil et Hans Peeters relaient une étude qu'ils ont menée à propos du profil des personnes bénéficiant en Belgique de la GRAPA, la Garantie de revenus aux personnes âgées¹. A partir de celle-ci, ils ont pu mettre en évidence les éléments déterminant et aggravant l'état de pauvreté dans ce groupe d'âge. Nous reprenons ici ces caractéristiques car, même si les données recueillies se rapportent à 2011, elles permettent de mieux comprendre comment se forment les inégalités et se retrouvent surexposées à la pauvreté certaines catégories de personnes.

La sécurité sociale, la pension, la GRAPA

En termes de sécurité sociale, la vieillesse est considérée comme un risque social, le risque étant que la durée de vie de la personne excède le nombre d'années au cours desquelles elle peut elle-même assurer sa subsistance. Le rôle de la sécurité sociale est alors de limiter les conséquences que pourrait avoir ce risque par le versement d'une allocation.

Cependant, "la pension légale fonctionne selon le même principe que celui qui régit les assurances: on ne peut prétendre à des droits à pension que si on a préalablement acquis ces droits. Ainsi, ceux et celles dont la carrière fut trop courte ou les revenus trop faibles et qui ne peuvent compter sur aucune autre réserve financière peuvent faire appel à l'assistance sociale, la principale allocation d'assistance sociale en faveur des personnes âgées étant la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)". Le montant de cette allocation est déterminée grâce à une enquête qui porte sur les moyens d'existence et prend en compte: les revenus (et revenus de remplacement), mais également les réserves financières, les biens immobiliers, les capitaux mobiliers et les moyens d'existence des autres personnes du ménage. Une GRAPA est donc résiduaire, elle complète les moyens d'existence du demandeur et dépend également de ce qu'il vit seul ou non.

En 2011, année à laquelle se rapportent les données utilisées dans la présente étude, le seuil pour accéder à la GRAPA était de 611€ pour les cohabitants et de 916€ pour les isolés.

Les personnes âgées les plus exposées à la pauvreté

Le premier constat est que toute personne qui bénéficie de la GRAPA est pauvre par définition puisque ses ressources sont considérées comme insuffisantes. Cependant, certaines personnes âgées sont plus à risques que d'autres à partir du moment où elles présentent l'une, l'autre ou plusieurs des caractéristiques suivantes.

■ Ne pas être ou avoir été marié

"Une personne mariée court en général un risque de pauvreté nettement moins élevé. Cette sécurité est en partie due à la cohabitation, qui permet de réaliser des économies d'échelle et de mettre en commun les ressources des deux conjoints pour faire face à d'éventuels problèmes financiers. Le mariage offre cependant une protection contre la pauvreté supérieure à celle qu'entraîne la simple formation d'un ménage par union consensuelle. À l'époque de la génération étudiée (personnes nées avant 1947), le mariage était considéré par la majorité de la population comme la norme en matière de relations stables. Ce facteur culturel implique sans doute également une différence de mentalité. Le point de vue des personnes mariées sur le ménage (et le budget du ménage) est différent de celui des cohabitants. L'union consensuelle est perçue comme comportant moins d'engagements que le mariage. Ainsi, les conjoints placent moins de ressources dans une réserve commune et sont moins susceptibles d'acheter une maison ensemble. Cependant, la pression sociale incitant au mariage décroît, et d'autres modèles familiaux ont été institutionnalisés."

■ ■ Etre une femme

La vulnérabilité des femmes face à la pauvreté a déjà été à de nombreuses reprises démontrée. L'étude confirme la tendance: "les femmes âgées de 65 ans et plus sont plus souvent confrontées à la pauvreté que les hommes, ce qui découle indubitablement de

1. L'article paru dans la Revue sociale est une version remaniée de l'article de M. Berghman, H. Peeters et W. De Tavernier, *Armoede bij ouderen. Sociale bijstand naar geslacht, huishouden, pensioenstelsel en gewest*, in H. Knapen, S. Braes, T. Ermans et W. Herremans (éd.), *Le datawarehouse, un mille-pattes ! Perspectives du Datawarehouse, Marché du Travail et Protection Sociale*, pp. 111-131, Gand, Academia Press, 2014.

la position sociale qu'occupaient les femmes" des générations précédentes. Les maris assuraient la subsistance de la famille, les femmes s'occupaient du ménage et étaient peu présentes sur le marché du travail. Par conséquent, elles acquéraient également moins de droits à pension, ce qui les a placées jusqu'à leur grand âge dans une situation de dépendance.

"Ainsi, les femmes mariées ne sont contraintes à demander une GRAPA que dans quelques cas exceptionnels. Il en va de même pour les veuves, grâce au système relativement généreux des pensions de survie. Par contre, 29% des femmes divorcées ou séparées sont pauvres, et ce pourcentage augmente lorsque ces femmes vivent seules, puisque plus de 30% des femmes divorcées ou séparées qui vivent seules complètent leurs revenus d'une GRAPA". Enfin, le pourcentage des femmes pauvres dans la catégorie de celles qui ne se sont jamais mariées est de 19%; "il est moins élevé que chez les femmes divorcées ou séparées car les célibataires sont généralement à la tête d'une plus longue carrière au salaire plus élevé, ce qui leur a permis d'acquérir plus de droits à la pension que les femmes divorcées ou séparées".

■ ■ ■ Vivre en maison de repos et de soins ■ ■ ■

"Le risque de pauvreté est beaucoup plus élevé chez les personnes âgées qui résident dans une maison de repos et de soins (M.R.S.) que chez celles qui vivent de manière autonome." Les personnes âgées qui en ont les moyens choisissent en effet d'autres options, soit, de préférence, de rester chez elles avec les aides nécessaires.

■ ■ ■ Etre très âgé ■ ■ ■

Le risque de pauvreté augmente en même temps que l'âge. Les causes précises de ce phénomène n'ont pas été explorées dans cette analyse. Les hypothèses avancées sont: soit "le fait que les allocations de pension n'ont fait l'objet d'aucune adaptation au bien-être au cours des années 1980 et 1990", soit que les personnes les plus âgées sont arrivées à un stade où elles ont épuisé leurs réserves financières.

■ ■ ■ Ne pas être né en Belgique ■ ■ ■

"L'origine est également un facteur déterminant en termes de pauvreté chez les personnes âgées. Ce sont principalement les migrants de première génération (qui ne sont pas nés en Belgique) et les migrants provenant de pays hors Europe qui sont orientés vers la GRAPA. Deux tiers des migrants de première génération originaires du Congo, du

Burundi et du Rwanda vivent dans la pauvreté. Ce chiffre dénote non seulement des difficultés que ces migrants rencontrent sur le marché du travail belge, mais également du peu de revenus qu'ils percevaient dans leur pays d'origine."

■ Avoir travaillé sous le statut d'indépendant ■

Les différents régimes de pension varient fortement suivant que la personne a travaillé comme salarié, fonctionnaire ou indépendant. Seulement 5% des retraités ayant principalement travaillé sous le statut de salarié bénéficient d'une GRAPA et presque aucun ancien fonctionnaire. Les indépendants, quant à eux, ont acquis moins de droits à la pension au cours de leur carrière, ce qui se traduit plus tard par un risque de pauvreté élevé". Par ailleurs, il semble que les réserves personnelles dont ils disposent ne suffisent pas à les protéger de la pauvreté, puisque celles-ci sont prises en compte lors de l'enquête en vue de l'obtention de la GRAPA. "La situation de ceux et celles qui ont acquis des droits sous différents régimes est également alarmante car souvent, elles n'avaient droit qu'à une pension peu avantageuse, peu importe le nombre d'années que comptait leur carrière. Cette disparité a cependant été gommée en 2015 et, aujourd'hui, la pension minimum pour les personnes à carrière mixte équivaut à celle dont bénéficient les salariés".

Conclusions

"Les facteurs entraînant une augmentation du risque de pauvreté chez les personnes âgées sont les suivants: être une femme; être divorcé(e), séparé(e) ou n'avoir jamais été marié(e); vivre seul(e); résider dans une M.R.S.; être plus âgé(e) (75 ans et plus); être un migrant de première génération; ne pas être originaire de l'UE; avoir travaillé principalement sous le statut d'indépendant ou avoir derrière soi une carrière mixte". Lorsque plusieurs des facteurs se combinent, ils se renforcent les uns les autres. Ainsi, les analyses indiquent que "20% des anciens indépendants vivant seuls sont pauvres, tout comme environ un tiers des femmes divorcées ou séparées qui vivent seules. A l'inverse, sur trente veufs partageant leur ménage avec quelqu'un d'autre, un seul est pauvre; de même, seul un ancien fonctionnaire cohabitant sur 1600 perçoit la GRAPA".

C.L.

Source: <https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/btsz/lassistance-sociale-comme-indicateur-de-pauvrete-chez-les-personnes-agees>